

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°97/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	04 JUIN 2021	04 JUIN 2021
40	23	36		
<b>OBJET :</b> Modification de la délibération n°55/2020 en date du 09 juillet 2020 – Désignation des représentants de la CCVBA au Syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE)				
<b>RESUME :</b> Il est proposé à l'assemblée de modifier la délibération n°55/2020 pour procéder à la désignation de la Vice-présidente déléguée aux déchets, Madame Anne PONIATOWSKI en tant que représentante titulaire, en remplacement de Monsieur Hervé CHERUBINI.				

L'an deux mille vingt et un,  
le dix juin,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la commune d'Aureille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; MANGION Jean ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; THOMAS Romain ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** MMES ET MM. BLANCARD Béatrice ; MARECHAL Edgard ; MILAN Henri ; LODS Lara

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De M. ARNOUX Jacques à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME. CALLET Marie-Pierre à M. MANGION Jean ;
- De MME. CHRETIEN Muriel à MME. ROGGIERO Alice ;
- De M. FAVERJON Yves à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. JODAR Françoise à M. OULET Vincent ;
- De MME. LICARI Pascale à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De M. MARIN Bernard à MME. PLAUD Isabelle ;
- De M. SANTIN Jean-Denis à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GALLE Michel ;
- De MME. UFFREN Marie-Christine à MME. PELISSIER Aline ;

**SECRETARE DE SEANCE :** MME. BISCIONE Marion

**Le conseil communautaire,**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2020, portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- Vu** les statuts du Syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE) ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la CCVBA n°55/2020 en date du 09 juillet 2020 portant désignation des représentants de la CCVBA au Syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE) ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat mixte Sud Rhône Environnement a pour mission de traiter les déchets ménagers pour l'ensemble des communes de la CCVBA.

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que les statuts du Syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE) prévoient que le Syndicat est administré par un Conseil Syndical, composé d'un délégué par collectivité jusqu'à 10 000 habitants et d'un délégué supplémentaire par tranche de 1 à 10 000 habitants supplémentaires.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°55/2020 en date du 09 juillet 2020, le Conseil communautaire de la CCVBA a procédé à la désignation des représentants de la CCVBA du fait de la nouvelle composition de l'assemblée délibérante. Les représentants de la CCVBA au Syndicat mixte sud Rhône Environnement comprennent 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier la délibération n°55/2020 pour procéder à la désignation de la Vice-présidente déléguée aux déchets, Madame Anne PONIATOWSKI en tant que représentant titulaire, en remplacement de Monsieur Hervé CHERUBINI.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré :

**Délibère :**

**Article 1 : Désigne** ci-dessous les représentants titulaires et suppléants au Syndicat mixte Sud Rhône Environnement :

Titulaires	Suppléants
PONIATOWSKI Anne	CARRE Jean-Christophe
WIBAUX Bernard	PELISSIER Aline
GESLIN Laurent	MANGION Jean

**Article 2 : Autorise** le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).